



Syndicat National des Personnels de
l'Éducation et du Social
Protection Judiciaire de la Jeunesse
Fédération Syndicale Unitaire
54 rue de l'Arbre Sec 75001 PARIS
Tél : 01 42 60 11 49 - Fax : 01 40 20 91 62
snpes.pjj.fsu@wanadoo.fr
www.snpespjj-fsu.org
<https://www.facebook.com/Snpes-Pjjfsu-1168350556516481/?fref=nf>
<https://twitter.com/snpespjj>



**ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN**

Non la contestation ne faiblit pas ! Mobilisons nous jusqu'au retrait de la réforme des retraites !

La réforme des retraites, la loi chômage, la loi de transformation de la fonction publique, la loi du travail, la loi de programmation justice, la loi anti-casseurs, la loi asile-immigration, la loi réforme du Bac et parcours sup, la loi contre les contenus haineux, la réforme de la formation professionnelle, le déremboursement des médicaments non génériques, les rabotages des aides sociales,... cette kyrielle de réformes présentées comme justes et progressiste est en réalité rétrograde, anti-sociale et remet en cause la philosophie du Conseil National de la Résistance.

L'objectif de ce gouvernement est de restreindre les droits, d'appauvrir et de détruire tous les systèmes de solidarité et de mettre au pas les citoyens.e.s.

Dans la même logique, le gouvernement refuse un retour de l'ISF et maintient un système de niches fiscales favorable au 1 % des plus riches, actionnaires du CAC 40. Il gouverne en concertation avec les lobbies et s'écrase devant les menaces du président Trump en suspendant la taxation des GAFAM. Et toujours rien en direction des 10 millions de français.e.s en situation de pauvreté.

Depuis l'été 2018, un grand nombre de contestations sociales et professionnelles s'expriment : fonction publique hospitalière, gilets jaunes, femmes de ménage de chez Ibis, grèves perlées des cheminots, enseignants et lycéens... L'expression de ces colères est dénigrée et méprisée par le gouvernement. Il en est de même concernant l'équilibre de notre planète aujourd'hui fortement déstabilisé par les logiques économiques ultra libérales. Les alertes sur l'urgence climatique et environnementale sont également déconsidérées.

Depuis le 05 décembre 2019, un mouvement d'ampleur contre le projet de réforme des retraites s'installe et s'amplifie sous des formes nouvelles et originales : jetées des outils de travail, robes, blouses, cartables, codes, marches aux flambeaux, concert sur le parvis de l'opéra, flash mob d'ATTAC, occupation du palais de justice de Paris, occupation des services de l'administration du ministère de la justice, réappropriation des lieux de travail à l'image du STEMOI d'Amiens, etc. Le gouvernement reste totalement sourd et discrédite l'ampleur de la contestation et par là même des propositions de régime de répartitions solidaires et intergénérationnelles. Ce projet, contrairement à ce qui est affiché, n'est ni universel, ni égalitaire. Le gouvernement fait le choix de retirer les hauts revenus du système de contribution solidaire, alors que les efforts sont toujours demandés à la majorité des salarié.e.s du privé et du public. Les précaires, les jeunes et les femmes sont les grand.e.s perdant.e.s.

Vendredi 24 janvier, la réforme des retraites est présentée et adoptée par le conseil des ministres. Le même jour, le conseil d'État assassine ce projet. Il dénonce l'empressement de l'exécutif à vouloir faire passer un texte de loi juridiquement insécure, aux projections financières lacunaires, et aux différences de traitement injustifiées. Il dénonce également un recours exagéré aux ordonnances et des dispositions contraires à la constitution.

Pour tenter d'étouffer les contestations et les colères, le gouvernement réprime sans sourciller. Ainsi, face aux mobilisations et revendications, il entrave la liberté de circulation et tente d'intimider les manifestant.e.s en déployant des dispositifs de sécurité disproportionnés. Des violences policières responsables de blessures graves et de mutilations ainsi que des interpellations ont entraîné la mort de plusieurs personnes. A cela s'ajoutent des répressions judiciaires à coups de gardes à vue et de comparutions immédiates intensives et excessives, notamment à l'encontre de militant.e.s et de syndicalistes.

Parmi toutes ces réformes antisociales, la **loi dite de « transformation de la Fonction Publique »** vient détruire les statuts et les droits des fonctionnaires par l'individualisation des rémunérations (RIFSEEP : CIA et IFSE), et l'individualisation des carrières et de la mobilité (fin de la mobilité au barème, fin des CAP...)

La politique statutaire menée par le ministère et la DPJJ démontre le mépris affiché pour les missions et l'ensemble des personnels de toutes catégories, de tous corps et de tous statuts.

A cela s'ajoute encore, **la loi de programmation et de réforme pour la Justice**, adoptée le 23 mars 2019, qui vient réorganiser le fonctionnement et la répartition géographique des tribunaux et ce malgré l'opposition de la majorité des acteurs et actrices de la justice. Elle déshumanise les services de justice et éloigne les justiciables des juridictions en généralisant la dématérialisation des procédures participant ainsi à l'aggravation de la fracture numérique.

A l'aube des 75 ans de l'ordonnance du 02 février 1945, le SNPES-PJJ/FSU reste profondément attaché à son préambule qui pose les principes fondamentaux de la justice des enfants, sa spécificité et la primauté de l'éducatif. Dans le même temps, la DPJJ poursuit son entreprise de destruction massive des missions éducatives protectrices en anticipant avec zèle la mise en œuvre du Code de Justice Pénal pour Mineurs à l'échéance du mois d'octobre 2020.

De plus, se cachant derrière le constat que les magistrats manqueraient cruellement de lieux de placement d'urgence, la DPJJ installe, le 18 janvier, les états généraux du placement présentés comme une réflexion sans précédent sur l'hébergement à la PJJ. Ils débiteront dès mars 2020 pour une durée de 18 mois. La DPJJ a annoncé que les décisions qui en découleront seront appliquées à moyens constants, ce qui limite la portée d'un tel chantier. Les états généraux de l'hébergement se centrent sur une conception du placement restreint à la sanction : les mesures adoptées ne peuvent en être que biaisées et insuffisantes. Par ailleurs, le service associatif habilité annonce qu'il serait d'ores et déjà disposé à répondre aux attentes de l'administration et à conquérir le marché, arguant que la PJJ ne sait pas faire.

Sous prétexte d'expérimentation, on lit déjà une mise en application du CJPM (pour exemple : le module de la mesure de mise à l'épreuve « éducative » avec possibilité offerte au juge des enfants d'ordonner un placement en hôpital).

Le SNPES-PJJ/FSU réaffirme que le CJPM dénaturera profondément et durablement les missions éducatives et aggravera la situation des enfants et des adolescent.e.s. par l'accélération de décisions essentiellement répressives et précipitées. Il a une visée comportementaliste qui nie les particularités des problématiques inhérentes à l'adolescence en particulier pour la jeunesse la plus en difficulté.

Le SNPES-PJJ/FSU appelle l'ensemble des professionnel.le.s, des équipes et des collectifs de travail :

à participer à toutes les formes d'actions pour défendre l'égalité femmes/hommes, combattre les violences sexistes, être en grève le 08 mars à l'appel du SNPES-PJJ/FSU et sa fédération lors de la journée internationale des droits des femmes,

à se réunir en AG pour décider des meilleures formes d'actions afin d'obtenir des satisfactions sur leurs revendications contre la destruction du service public : évaluation, mobilité et salaire au mérite (CIA et IFSE) et suppression du barème (fin des CAP),

à entrer en résistance et à faire converger les luttes face aux attaques contre la justice des mineur.e.s et pour le droit de toutes et tous à l'éducation,

à dénoncer la visée probatoire et comportementaliste du projet de CJPM par des actions, des communiqués de presses, des interpellations d'él.u.e.s, des assemblées générales, des cinés débats, des soirées débats.... et à prôner une justice des enfants éducative et protectrice,

à continuer de refuser cette réforme des retraites, rejoindre les journées d'appel de l'interprofessionnelle, et se mobiliser jusqu'à son retrait. Pour un autre projet de société.

TOUTES ET TOUS EN GRÈVE CE MERCREDI 29 JANVIER 2020 !